



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 10.06.2025

Ouverture : 20:07

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Samuel Veuthey, Vice-Président Jimmy Evershed Arnauld Favre Gaël Mermoud Antoine Pedroni Sébastien Rhoner
Membre excusé	-
Citoyens présents	104 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal ou scolaire avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- l'attribution de mérites sportifs et culturels à des habitants de Saxon qui se sont distingués à titre individuel ou collectif ;
- les projets portés en matière de jeunesse et d'intégration ;
- les interventions nécessaires sur nos routes et sentiers ainsi que dans nos forêts à la suite des intempéries du printemps 2025 ;
- la poursuite des réflexions quant au réaménagement du pôle « sport, enfance et scolaire » situé dans le secteur de la Nouvelle Avenue ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Enfin, le Président informe les citoyens d'une décision prise à la majorité du Conseil communal tendant à renoncer à filmer les séances de l'Assemblée primaire par notre télévision locale TéléSaxon. Il informe des motifs qui ont conduit à cette décision, en référence à la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDAD) et en vue de respecter le droit à l'image des citoyens qui prennent la parole.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 18 février 2025
2. Lecture des comptes 2024
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes communaux 2024
5. Décharge aux organes responsables
6. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 FEVRIER 2025

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Un citoyen demande la lecture du procès-verbal car il relève que le contenu lié au dossier « Alpwater », présenté dans les divers, est trop bref et n'est pas complet.

Un citoyen prend la parole pour rappeler l'historique de TéléSaxon, invitée lors des soirées ouvertes à la population dans un souci de transparence et d'information. Il déplore la censure, dans le film de TéléSaxon, de la rubrique des divers lors de l'Assemblée primaire du 18 février 2025, ainsi que la décision récente de renoncer à la captation vidéo des Assemblées primaires. Selon lui, la protection des données a toujours été respectée, et cette décision constitue une atteinte à la démocratie.

Le Secrétaire procède à la lecture du point 6 du procès-verbal, « divers ». un citoyen conteste le contenu en relevant que le point est résumé, n'est pas complet, et ne mentionne pas l'ensemble de la présentation effectuée par le Président.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté à main levée à l'unanimité, moins 23 refus et 7 abstentions.

2. LECTURE DES COMPTES 2024

La parole est donnée à M. le Vice-Président Veuthey qui fait un tour d'horizon des comptes 2024. Il rappelle les nombreuses informations détaillées dans le fascicule des comptes 2024 publié sur l'application communale, sur le site Internet de la Commune et également disponible au bureau communal.

Il rapporte de manière générale sur :

- le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) appliqué depuis l'exercice 2022, au sens des dispositions de l'OGFCo,
- les indicateurs financiers,
- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 6'611'753.90,
- les investissements nets (Fr. 2'506'080.27),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 2'587'080.27),

- le boucllement avec un excédent de revenus (Fr. 549.26) et une fortune au 31 décembre 2024 de Fr. 1'993'197.39,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2024, au moyen de comparaisons entre les comptes 2024 et le budget 2024 :
 - l'augmentation de la participation communale aux charges du Service officiel de curatelle,
 - l'impact des charges liées dans le domaine de l'enseignement (coût par élève) ou des affaires sociales,
 - l'enregistrement de recettes d'impôts importantes,
 - l'attribution d'un montant au fonds de réserve de politique budgétaire,
 - les résultats des comptes à financements spéciaux impliquant deux prélèvements et deux attributions aux fonds de réserve prévus à cet effet,
- quelques réalisations importantes au chapitre des investissements 2024, soit notamment :
 - l'acquisition d'espaces éducatifs mobiles,
 - la réfection de différents chemins (Ch. du Bay, Ch. des Rottes, Ch. du Bourg),
 - le renouvellement du réseau d'eau potable ou du réseau d'irrigation ;
- quelques indications et perspectives d'avenir en guise de conclusion.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'935'447.25	581'038.20
1.	Sécurité publique	2'111'518.04	566'037.46
2.	Enseignement et formation	6'017'159.63	588'274.96
3.	Culture, loisirs & culte	2'052'053.10	463'520.65
4.	Santé	1'948'261.56	459'486.05
5.	Prévoyance sociale	5'491'617.96	2'047'450.90
6.	Trafic	4'562'819.70	1'775'533.19
7.	Protection de l'environnement	4'406'697.42	4'259'079.92
8.	Économie publique	566'824.80	453'786.52
9.	Finance et impôts	8'356'897.79	27'255'638.66
	Excédent	549.26	
	TOTAL	38'449'846.51	38'449'846.51

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- remercier de la clarté de l'exposé relatif aux comptes 2024, selon la nouvelle mouture présentée ce soir.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Edmond Rama de la Fiduciaire Dini et Associés SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2024 et recommande à l'Assemblée de les approuver.

4. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2024

Les comptes 2024 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

5. DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux 2024 ayant été acceptés, l'Assemblée à l'unanimité donne décharge aux organes responsables.

6. DIVERS

Avant de clore la séance et d'ouvrir la rubrique des divers, le Président souhaite encore partager plusieurs informations importantes concernant le dossier « Alpwater ».

Après avoir rappelé quelques dates clés, il informe l'Assemblée des éléments suivants :

- les échanges menés avec la direction de Nestlé Waters (Suisse) SA au moment de la vente du complexe,
- les dispositions actuellement en vigueur dans le Règlement communal des constructions concernant les possibilités constructives dans cette zone,
- les rencontres et échanges avec le nouvel acquéreur du site (Les Îles Saxon Sàrl) ainsi qu'avec ses mandataires,
- les discussions avec les propriétaires ayant acquis ultérieurement certaines parcelles issues du périmètre original, ainsi qu'avec de potentiels locataires,
- les exigences adressées à l'acquéreur et les négociations entamées en lien avec la reprise de l'eau (incluant la parcelle n° 2222), dans le respect du principe que l'eau est un bien public,
- les tensions rencontrées avec le propriétaire du site ou ses représentants,
- les ordres d'arrêt des travaux prononcés par le Conseil communal pour des modifications effectuées sans autorisation de construire,
- le soutien juridique apporté au Conseil communal par M^e Gaspard Couchepin et M^e Arnaud Denis,
- la mise à l'enquête d'un projet de révision partielle du PAZ (PQ Alpwater), qui a suscité la prise de position d'environ 50 citoyens opposés au projet pour divers motifs : nuisances, trafic et mobilité, image du quartier, impact environnemental, etc.,
- la possibilité, pour toute personne intéressée, de consulter l'enregistrement complet de l'Assemblée primaire du 18 février 2025, sur simple rendez-vous auprès du bureau communal.

Le Président informe enfin l'Assemblée que le Conseil communal a décidé de réexaminer le dossier du PQ Alpwater, de tenir compte des remarques formulées et d'intégrer cette révision partielle dans le cadre de la révision complète du Plan d'affectation des zones (PAZ). Cette nouvelle version fera l'objet d'une présentation publique prévue pour le premier trimestre 2026.

A l'issue de la présentation, la discussion est ensuite ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- s'interroger sur les activités envisagées par Immobilier Buchard SA dans le secteur, étant donné qu'à ce jour seules des activités liées à l'eau ou l'énergie sont autorisées ;
- informer qu'il a assisté à un appel téléphonique entre l'associé-gérant de la société Les Îles Saxon Sàrl et le Président de la Commune, au cours duquel l'offre de la société, proposant de céder la source pour un montant symbolique de Fr. 1.-, a été rappelée. Cette offre visait à permettre une solution avec la société DHL.

Constatant qu'un citoyen filme la séance avec son téléphone portable, le Président lui demande de cesser de filmer l'intervention. Ce dernier quitte la salle.

La discussion se poursuit et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- revenir sur une intervention personnelle, lors de la séance du 18 février 2025, au cours de laquelle il avait souligné l'ampleur des travaux réalisés sur le site d'Alpwater, estimant à son sens qu'ils ne se limitaient pas à des interventions sur la toiture, et avait déploré un manque de réactivité préalable du Conseil communal. ;
- relever que le nouvel aménagement dans la cour d'école n'est pas optimal car il réduit encore l'espace à disposition des enfants ;
- demander une confirmation qu'à fin 2023 la Commune a avisé le propriétaire du site Alpwater qu'il ne pouvait pas réaliser n'importe quoi sur le site ;
Les courriers des 4 juillet 2023 et 7 novembre 2023 adressés par l'Administration communale à la société Les Iles Saxon Sàrl sont lus ;
- obtenir une confirmation quant au fait que la décision de censurer la diffusion des divers de l'Assemblée primaire du 18 février 2025 a été prise par le Conseil communal ;
La majorité du Conseil communal a décidé de renoncer à filmer les séances de l'Assemblée primaire par notre télévision locale ;
- : relever que dans plusieurs quartiers les haies sont très hautes et empiètent sur le domaine public, notamment dans le secteur de la Rue de l'Autoroute et demander une intervention communale ;
- demander une précision quant au traitement du dossier du PAZ qui sera examiné de manière globale, intégrant tant les mayens que la plaine ;
Le dossier de la révision du PAZ qui sera présenté à la population concernant la totalité du territoire communal, intégrant tant les secteurs de plaine, les mayens que le secteur du PQ Alpwater ;
- relever que les sessions du Grand-Conseil sont filmées et proposer que seules les présentations soient filmées, par exemple ;
- regretter la décision prise par le Conseil communal d'abandonner le tournage des Assemblées primaires et de suggérer de soumettre la question à l'Assemblée en ouverture de séance ;
- confirmer sa vision tendant à réhabiliter TéléSaxon pour filmer et diffuser les séances des Assemblées primaires ;
- remercier les personnes qui soutiennent TéléSaxon dans sa démarche visant à défendre sa position au niveau local ; rappeler le contexte de fonctionnement de ce club amateur qui respecte les droits des personnes ; rappeler l'origine du tournage de l'Assemblée primaire, en vigueur depuis env. 20 ans et confirmer le souhait de pouvoir réintégrer l'Assemblée primaire au titre de média ;
- interpellier le Conseil communal sur la vitesse de circulation sur les routes agricoles et demander qu'une enquête soit réalisée par le BPA à ce sujet ;
- demander au Conseil communal d'étudier la possibilité de déplacer les cailloux installés sur la Place St-Félix ou envisager un réaménagement de l'espace ;
- adresser ses remerciements aux membres du Conseil communal pour leur engagement au service de la population mais également remercier les participants à la présente Assemblée.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal. Le dossier lié à TéléSaxon sera traité à nouveau par le Conseil communal et l'Assemblée en sera tenue informée.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous une belle soirée et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 22h05.

Le Président :

Le Secrétaire

Christian Roth

Loïc Blardone